## COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers- d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-211917604-20240325-DEL 2024 10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Date convocation: 13 mars 2024

Secrétaire de séance : Brigitte Laurensou

<u>PRESENTS</u>: Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Fabienne AGNOUX, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX.

**PROCURATION(S):** Fabienne AGNOUX donne procuration à Brigitte Laurensou Fernand ZANETTI donne procuration à Jeanne-Marie Amoreira

## Délibération n° 2024-10 Subventions aux associations

M. le Maire propose le versement des subventions aux associations communales et hors communes selon le tableau suivant :

Associations Communales	Vote
et intercommunales	2024
Jeunesse Sportive Rosiéroise	2 000,00 €
Autres associations d'intérêt local	
F.A.L.(fédération des associations laïques 19	200,00€
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00€
Fondation du patrimoine	100,00€
Jeunesses Musicales de France	80,00€
APAJH CORREZE (association pour les paralysées)	100,00€
Prévention Routière	50,00€
Radio Vassivières-Chardon	20,00€
PEP 19 Pupilles de l'enseignement de la Corrèze	80,00€
les Restos de Coeurs	500,00€
Le Secours Populaire	500,00€
AVEC (Aide à domicile)	150,00€
Association Roc du Gour Noir (festival luzège)	100,00€
Office National des Anciens Combattants (ONAC)	100,00€
DDEN délégation départementale de la Corrèze	100,00€
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CORREZE	500,00€
ANACR (Assoc Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	100,00€
LEZ ARTS ET SALAMANDRE	100,00€
SOS VIOLENCES CONJUGALES	150,00€
Association des donneurs de sang bénévoles du pays d'Égletons	100.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement des subventions aux associations dénommées ci-dessus.

Membres: 14 Présents: 9

Représenté(s): 2

Nombre de votants : 11

Exprimés: 11

Pour: 11 Contre: 0

Abstention: 0

Le Maire, Gérard Brette

La secrétaire de séance, Brigitte Laurensou